



MAIRIE de LES VIGNEAUX

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Séance du Conseil Municipal du 17 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18 h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. **PIERRE** Gilles, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Gilles PIERRE, Camille FAURE, Franck FINE, Véronique GIRAUD, Antoine JOUAN, Yannick VAUBOURG, Guillaume DISDIER, Victorien MELQUIOND, Isabelle ESTIENNE, Pauline LAURENT.

Pouvoir : Marc REYNAUD donne pouvoir à Isabelle ESTIENNE

Céline LOPEZ donne pouvoir à Véronique GIRAUD

Muriel VALLAT donne pouvoir à Yannick VAUBOURG

Eric LECOMTE donne pouvoir à Franck FINE

Absent : Jean-Claude MAGNE

Secrétaire de séance : Antoine JOUAN

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 2 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1-2025-12-17 DECISION MODIFICATIVE N°1

Dans le cadre de l'opération Crues, une décision budgétaire modificative est nécessaire pour honorer les dépenses liées aux travaux de confortement.

Celle-ci est présentée à l'assemblée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203-2024 : Travaux Crues	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-203-216 : Mur Chemin du Moulin	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-2024 : Travaux Crues	0,00 €	194 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	194 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-216 : Mur Chemin du Moulin	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-219 : Rénovation tech & therm Maison Forestière	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	210 000,00 €	210 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vote à l'unanimité

Délibération n°2-2025-12-17 RENOVATION TECHNIQUE ET ENERGETIQUE D'UN LOGEMENT

COMMUNAL Maison forestière : ATTRIBUTION LOT PLOMBERIE CHAUFFAGE

Pour rappel, le lot Plomberie Chauffage a été infructueux lors du marché à procédure adaptée initial lancé pour les travaux de rénovation technique et énergétique de la maison forestière.

Une consultation auprès de 4 entreprises a donc été lancée.

La commission d'appel d'Offres réunie ce jour, a validé l'offre la moins-disante.

Il s'agit de l'Entreprise PCHF Pour un montant de 32 470€ HT.

Vote à l'unanimité

QUESTION DIVERSES

Chalets brûlés : Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. PERRET propriétaire des terrains de l'Isle où se situent les chalets brûlés propose à la commune leur cession à l'€uro symbolique. Un accord de principe a été convenu, la commune aura alors à sa charge de sécuriser le site par la démolition des ruines.

Séance levée à 18h30